

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Convocation : 2 décembre 2020

Membres : 11 ; Présents : 10; Absents : 1 ; Votants : 11 Public : 0

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à dix-neuf heures.

Présents : Isabelle AUBRY, Thierry COIFFIER, Fanny COLBOC, Claire GARRIGUE-LANGLOIS, Jessica HUYGHE, Éric LECHEMINANT, Guillaume LEMENAGER, Dominique POTIER, Denis FERDY, Grégory THOUIN.

Absente excusée : Pauline DEVOS.

Procuration : Pauline DEVOS à Jessica HUYGHE.

Secrétaire de séance : Grégory THOUIN

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un(e) secrétaire
2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
3. Retour sur la vie communale
 - Abattage des arbres
 - Pose de la signalétique rue de ver-sur-mer
 - Pose des illuminations de Noël
 - Comptes-rendus des instances communautaires
4. Recollement des archives
5. Report du recensement en 2022
6. Point sur les budgets 2020 et 2021
7. Fête de Noël de la commune et animations
8. Situation de l'agent d'entretien communal
9. Rénovation énergétique des bâtiments communaux : convention SDEC
10. Restauration de l'église : demandes d'aides au Département (aides patrimoniales) et à l'Etat (DETR, DSIL)
11. Questions diverses:
 - Matériel informatique obsolète
 - Complément devis rehausse avaloir
 - Point éclairage public

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE

Grégory THOUIN est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Décision

Le compte-rendu du Conseil du 4 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés et signé.

3. RETOUR SUR LA VIE COMMUNALE

3.1. Abattage des arbres

Deux arbres ont été abattus :

- Le premier sur la route de Ver au niveau du dos-d'âne ;
- Le peuplier mort rue de la Mare-au-Roy. Ce dernier a été débité et distribué aux habitants qui en avaient fait la demande. Guillaume LEMENAGER en a assuré gracieusement la distribution.

Denis FERDY précise qu'il reste un arbre à abattre dans le chemin de la Mare-au-Roy. L'abattage de cet arbre était déjà prévu lors des deux derniers mandats. Le problème est que cet arbre est à la fois dans les domaines public et privé. Une visite est prévue et une solution devra être apportée.

3.2. Pose de la signalétique rue de Ver-sur-Mer

La signalétique annonçant le dos-d'âne rue de Ver a été remplacée en régie par Thierry COIFFIER, Guillaume LEMENAGER et M. PARIS. Les panneaux ont été écartés de la chaussée pour permettre le passage des camions larges et des gros engins agricoles.

3.3. Pose des illuminations de Noël

La pose des illuminations sur les deux arbres (if de l'église et arbre de Judée de la place) a été réalisée. Deux guirlandes « guinguette » ornent également la place. Le résultat a été salué par de nombreux habitants de notre village.

3.4. Comptes-rendus des instances communautaires

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Fanny COLBOC souligne que le projet initial était de diminuer les déchets ménagers de 10% entre 2010 et 2020. Il n'a diminué que de 6%.
- Pour les déchets non recyclés : 74% sont enfouies, 26% incinérés.
- Coût des déchets : 88 € / tonne.
- Le retour au ramassage des sacs jaunes à une fois par semaine a été évoqué. C'est trop coûteux et il est maintenu une fois par deux semaines pour le moment.

Gestion de l'eau

- Le SMAEP du vieux Colombiers a décidé d'alimenter quelques communes du sud de notre CDC, qui ont eu cet été des problèmes d'approvisionnement en eau, et ce, malgré des travaux sur leur forage. Une canalisation reliera nos deux réseaux.
- Guillaume LEMENAGER informe qu'une taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans le cadre du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) sera mis en place par STM et pourrait coûter environ 100€ par foyer fiscal et par an. Elle sera ventilée sur l'ensemble des taxes prélevées.

3.5. Campagne de dératisation

Guillaume LEMENAGER indique que la campagne de dératisation semble avoir porté ses fruits. Beaucoup de rats ont été retrouvés morts. Mais restons vigilants !

3.6. Commémorations du 11 novembre

Malgré les mesures sanitaires strictes du moment, les commémorations ont pu se tenir en présence de la majorité des élus et en respectant les mesures barrière.

4. RECOLLEMENT DES ARCHIVES

Jessica HUYGHE informe que les archives de la commune d'avant 1975 ont été selon la réglementation déposées aux Archives Départementales et seront consultables sur place. L'inventaire en sera accessible sur internet.

5. REPORT DU RECENSEMENT EN 2022

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'Insee a décidé de reporter à 2022 la prochaine enquête annuelle de recensement.

6. POINT SUR LES BUDGETS 2020 ET 2021

Du fait de la crise sanitaire, il y a eu globalement en 2020 moins de dépenses que prévu. Au vu de l'examen des comptes, Isabelle AUBRY indique que toutes les factures 2020 seront bien honorées.

7. FETE DE NOËL DE LA COMMUNE ET ANIMATIONS

Claire GARRIGUE-LANGLOIS indique qu'en raison des récentes mesures, la manifestation initialement prévue a été revue. Le père Noël et son lutin distribueront les colis aux anciens et des sachets de friandises aux enfants avec une équipe restreinte, dont le groupe de chanteuses « Les Pintades Toniques », dans le respect des gestes-barrière.

8. SITUATION DE L'AGENT D'ENTRETIEN COMMUNAL

Guillaume LEMENAGER annonce que notre agent d'entretien a un problème de santé. Il est en arrêt de travail pour maladie et ne sera probablement pas disponible avant fin mars.

En attendant, certaines de ses tâches seront confiées à l'entreprise LEBLOIS-ENVIRONNEMENT jusqu'à fin mars. En cas de besoin, nous pourrions faire appel à un prestataire pour une intervention ponctuelle.

9. RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : CONVENTION SDEC

En vue des travaux envisagés dans les bâtiments de la commune, la signature d'une convention de Conseil en Energie Partagée (CEP) avec le SDEC est proposée.

- Contexte de cette convention : maîtrise des consommations d'énergies et réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Objet: la convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune va bénéficier du Conseil en Energie Partagé (CEP); elle portera sur trois bâtiments municipaux, mairie, maison des associations et salle communale ;
- Durée: 4 ans ;
- Coût pour la commune : 325 € / an (aide du SDEC ENERGIE de 80% pour un coût du service de 625 € / bâtiment / an).

Décision

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le SDEC à l'unanimité des présents et représentés.

10. RESTAURATION DE L'ÉGLISE : DEMANDES D'AIDES AU DEPARTEMENT (AIDES PATRIMONIALES) ET A L'ÉTAT (DETR, DSIL)

Dominique POTIER rappelle le contexte, présente la synthèse des devis reçus et les subventions accessibles.

Démarches récentes :

- Sollicitation d'A. DALIBERT, service patrimoine du Conseil départemental, en vue d'une demande de subvention du Département (novembre 2020),
- Sollicitation de la DRAC Normandie, visite de l'édifice et diagnostic par J.F. LION, référent contrôle scientifique et technique UDAP Calvados, en vue d'une demande d'autorisation de travaux (9 décembre 2020),
- Sollicitation de la sous-préfecture de Bayeux en vue d'une demande de subvention de l'Etat, DETR/DSIL (16 décembre 2020).

Subvention du département pour la restauration du patrimoine historique

Le montant de subvention du département est de 50 % du montant des travaux. La démarche à suivre pour la demande de subvention est la suivante :

- Délibération du conseil municipal approuvant la réalisation des travaux et sollicitant le concours du département
- Devis des travaux non signés retenus par la commune
- Dossier photographique
- Autorisation de travaux de la DRAC Normandie (édifice protégé MH), délai 2 mois

Autres subventions

Des subventions de l'Etat pourraient permettre un financement de la restauration de l'église à hauteur de 60 à 80%. Avec un montant total de travaux de 40 000 €, le coût pour la commune se situerait entre 8000 et 16000 €.

Discussion

La discussion qui suit porte sur les points suivants :

- Information sur les devis : Dominique POTIER communiquera l'ensemble des devis reçus aux membres du Conseil,
- Radiateurs électriques du chauffage de l'église : le Conseil demande d'étudier les deux solutions suivantes concernant l'installation de chauffage : suppression sans remplacement de l'installation actuelle qui n'est plus aux normes ; suppression et remplacement de l'installation actuelle.
- Aménagement de l'accès au cimetière, côté sud: demander à l'entreprise LEBLOIS-ENVIRONNEMENT d'assurer la fourniture des pierres pour les travaux envisagés (escalier, muret) et de fournir un avenant à son devis.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département et de l'Etat pour les travaux de restauration de l'église, avec un montant maximum de travaux de 40 000 € TTC et une contribution maximum de la commune de 16 000 € TTC.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1. Matériel informatique obsolète

Le sujet est reporté à un prochain Conseil.

11.2. Devis de fourniture et pose d'une grille avaloir et d'un tampon en fonte

Le devis de l'entreprise DOMVER pour la fourniture et la pose d'une grille avaloir et la pose d'un tampon en fonte est proposé pour un montant de 627,60 € TTC.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, le devis de 627,60 € TTC de l'entreprise DOMVER est approuvé

11.3. Point éclairage public

Plusieurs points noirs de l'éclairage public de la commune ont été recensés : chemin des Moulins, chemin de la Mare-au-Roy, rue de la Couture, rue du Bout-Cain. Par ailleurs, un nombre important de candélabres arrivent en fin de vie et devront être remplacés en 2021. Enfin, la commune souhaite poursuivre l'effacement des réseaux. Contacté sur ces différents sujets, le SDEC fera une proposition à la commune en janvier 2021.

11.4. Branchement électrique de la Mairie

Un devis a été demandé à ENEDIS pour supprimer le fil entre la Mairie et la Maison des Associations et alimenter directement la Maison des Associations à partir du poteau existant de l'autre côté de la rue. Le devis ENEDIS est de 676,80€ TTC.

La discussion fait apparaître que la solution envisagée ne règle pas le problème du fil passant au-dessus de la maison voisine, ni le risque de descellement de la fixation sur le pignon de la Maison des Associations.

Décision

Par 5 voix pour, 0 contre et 6 abstentions la proposition d'ENEDIS est refusée.

Suite au vote, le Conseil demande que soient étudiées d'autres solutions et devis pour le prochain conseil.

11.5. Etude de la pose de panneaux solaires sur le préau de la salle communale et de l'atelier.

L'évaluation menée avec le SDEC montre que le rendement attendu des panneaux solaires ne permettrait pas de compenser le coût de la pose de ces panneaux et le désamiantage des toitures existantes.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire

Le secrétaire de séance